

LE DEMOCRATE DE LA PTE. COUPEE.

L'UNION FAIT LA FORCE.

VOL. I.

FAUSSE RIVIERE, PAROISSE DE LA POINTE COUPEE, LE 22 MAI 1858.

NO. 19.

LE DEMOCRATE

EST PUBLIE TOUS LES SAMEDIS PAR
EDOUARD J. PULLEN.
L'imprimerie est auprès du magasin de MM. Simon & Loeb.

ABONNEMENT :
TROIS PIASTRES PAR AN.

PRIX DES ANNONCES.

Pour chaque carré de dix lignes ou moins pour la première insertion, \$1 00
Pour chaque insertion supplémentaire, par carré, 50
Pour toute annonce indiquant la profession et le domicile, et qui n'excède pas huit lignes, avec l'abonnement au journal, par an, 15 00
Une diminution libérale sera faite aux personnes qui s'abonnent à l'année pour la publication de leurs annonces; mais leur privilège sera rigoureusement borné à leur genre d'affaires. Et il ne sera jamais permis à une maison de commerce de prévaloir de son privilège d'abonnement annuel pour faire publier, sans rétribution, les annonces ayant rapport aux intérêts particuliers de ses divers associés.
Toute annonce publiée par intervalles, sera payée au taux d'une piastre par carré.
Toute annonce ou lettre invitant quelqu'un à se mettre sur les rangs comme candidat à une place ou à un emploi quelconque, sera payée au tarif ordinaire d'une piastre par carré, et invariablement de suite.
Toute annonce de candidat sera payée DIX PIASTRES, et d'avance.
Toute annonce dont le nombre d'insertions n'est pas spécifié, verbalement ou par écrit, sera insérée jusqu'à nouvel ordre, au tarif ordinaire.
Les mariages et les décès seront publiés comme faits de chronique locale; mais tout nécrologe, ou autre tribut de respect, sera taxé comme annonce.
Nul écrivain d'une nature personnelle ne pourra être admis dans nos colonnes que comme annonceur, à deux piastres le carré, et payable invariablement d'avance.
Toute annonce, à moins qu'il n'en soit ordonné autrement, sera publiée en français et en anglais, et payée au tarif ci-dessus.

EUGENE A. POIN, Rédacteur.

SAMEDI, 22 MAI 1858.

COLLECTEUR DE PAROISSE.

Nous sommes autorisés à annoncer M. LOUIS MAJOR comme candidat à la place de Collecteur de Paroisse.
Election par le Juri de Police, le premier lundi de juin 1858.

Le Bal.—Comme tout le monde le sait, il y a eu, jeudi soir, un Bal magnifique chez M. Boudreau. Dans la salle, sur les galeries, partout, il y avait foule. Ce n'est pas étonnant, car il y avait là tout ce qui peut attirer un amateur de plaisir: de belles dames, admirablement parées, de galants cavaliers, des rafraichissements et de la musique—on pourrait, certes, être satisfait à moins.
Pour nous, qui ne sommes plus un jeune homme, (nous frisons la quarantaine, et nous sommes mariés!) nous n'avons pu jouir qu'en qualité de spectateur—regarder les autres s'amuser. Mais nous pouvons le dire avec assurance, notre belle jeunesse s'est admirablement bien acquittée de cette agréable tâche. Aussi tout le monde fait-il un éloge flatteur de ce Bal, et les Rois sont-ils en grande faveur auprès du beau sexe.
M. Boudreau et son estimable dame méritent aussi des louanges, et nous espérons bien que nos galants cavaliers se rappelleront de leurs bons offices.
On nous dit qu'un autre Bal aura lieu sous peu au même endroit: nous en reparlerons.

Nous apprenons qu'une nouvelle société politique s'organise en ce moment, sur les ruines des autres, et sous la dénomination de *Pay-Nothing*.
Le mot d'ordre est: *Broke*.
Nous espérons que les *Pay-Nothing* n'établiront pas un wigwam dans notre paroisse, ou, du moins, que nos abonnés ne s'y feront pas affilier.

FARIBOLES.

Bah, bah, disait une femme à son mari mourant, ne t'arrête pas pour parler, fais, avant, ce que tu es en train de faire!
Qu'avez-vous donné pour ce cheval?
—Mon billet,
—C'est pour rien,
Aimez votre prochain comme vous-même, William, disait une dame dévote à son fils.
William répond qu'il se conformerait volontiers à ce précepte, si Mlle X était sa voisine.

NOTRE LOCALITE.

La semaine qui vient de s'écouler a été, plus que de coutume, fertile en malheurs et accidents funestes.

En premier lieu, nous apprenons qu'un habitant de l'île, nommé Joseph Picard, ayant follement dissipé son patrimoine, et étant, en outre, en butte à des désagrèments domestiques, conçut froidement et exécuta hardiment le funeste projet de chercher dans la mort une cure aux maux dont il était affligé. En proie à ces sombres idées, il se place un pistolet dans la bouche, lâche la détente, et les fragments de sa tête fracassée se répandent autour de lui et vont rejaillir jusqu'au plafond. La mort a été instantanée—on ne relève qu'un cadavre!

Ce qui rend ce malheur plus déplorable encore, c'est que ce malheureux laisse une femme et des enfants dans un état voisin de l'indigence.

Ensuite, nous sommes appelé à rapporter les tristes détails de la fin misérable d'un homme que la nature et l'éducation avaient comblé de leurs dons les plus précieux pour sa patrie et pour lui-même; mais par malheur pour lui et pour la société dont il eût pu être l'ornement, il s'était adonné au vice de l'ivrognerie et ses magnifiques qualités et ses splendides talents étaient, dans les derniers temps de sa vie, presque toujours obscurcis, souvent anéantis par la boisson.

Nous voulons parler de l'infortuné Léon Bonis!

Ce malheureux jeune homme, en proie à une attaque de *délirium tremens*, monta sur la levée de la Pointe Coupée ces jours passés, et après avoir contemplant le fleuve pendant quelques instants, il s'y précipita en jetant un grand cri.

Il fut rapidement emporté par le courant, et ceux qui allèrent à son secours ne repêchèrent qu'un cadavre.

Il est impossible de dire si c'est un suicide ou une mort accidentelle—Dieu seul le sait.

Pour terminer ce lugubre chapitre, ajoutons que M. Myer Levy a eu le malheur, mercredi dernier, d'avoir la jambe droite cassée en trois endroits, de la manière suivante:
Il sortait du magasin de MM. Simon & Loeb, et, étant monté dans son buggy, pour se rendre chez lui, son cheval devint rétif et refusa d'avancer. M. Levy lui donna quelques coups de fouet, pour le faire marcher, mais dans ce moment, les gardes-yeux étant tombés, l'animal effrayé lança plusieurs ruades, et finit par chavirer complètement le buggy, et s'en étant ainsi débarrassé, il prit la fuite au galop.

M. Levy fut jeté au loin, et telle fut la violence de sa chute, que sa jambe droite fut cassée en trois au-dessus de la cheville du pied. Il fut immédiatement transporté dans le magasin de MM. Simon & Loeb par un de ses frères et M. John Yoist, qui se trouvaient sur les lieux dans le moment, aidés de nous.

M. le docteur Ladmiralet, qu'on envoya chercher immédiatement, arriva quelques instants après, et, avec son talent bien connu, prodigua au blessé tous les soins nécessaires. Ajoutons que le docteur a bon espoir de le guérir complètement.

Nous terminons ici ce triste rapport, puisse-t-il être le dernier de la sorte que nous ayons à enregistrer!

DESASTRES EN MER.—Pendant le mois dernier il s'est perdu vingt-huit navires américains. Trois navires, quatre trois-mâts-barques, huit bricks et trois goélettes. On a des craintes sur un brick et une goélette.

Ces pertes sont estimées à \$460,000. La perte d'hommes est de 28, en supposant que le brick et la goélette dont il a été parlé en dernier lieu se soient effectivement perdus, et que personne ne se soit sauvé. Ils avaient à leurs bords 14 hommes d'équipage.

LES MAISONS ENCHANTEES.

Il est définitivement revenu le beau temps des prodiges! Ce ne sont plus des faits palpables, des actes positifs qui attirent aujourd'hui notre attention; ce sont des choses incompréhensibles, bien qu'elles aient plusieurs témoins pour en attester l'authenticité, qui nous affirment avoir entendu ce qu'ils ont purement et simplement cru entendre, du moins à en juger par ce que nous en ont rapporté plusieurs de nos concitoyens. Pour nous qui, comme St-Thomas, voulons absolument voir avant de croire, nous nous sommes déterminés, à l'imitation de toutes les bonnes gens, de nous transporter à l'une des maisons enchantées, où l'on croit apercevoir tantôt un magnifique flambeau de saphirs et d'escarboucles, où brille une lumière pour le moins aussi éclatante que celle du soleil, tantôt un monstre à peau noire, et tantôt un tout petit homme dans l'attitude d'un maçon en train de poser des briques. Cette maison est située à une petite distance de la maison de cour de notre paroisse.

Parmi les faits merveilleux qu'on raconte du théâtre des exploits de ces esprits impalpables, il en est un surprenant. Dimanche soir, un Espagnol dont nous ne connaissons pas le nom, est allé prendre ses appartements dans cette maison, dans le but bien arrêté d'y passer la nuit. Vers minuit, l'heure terrible des révélations, des revenants et des apparitions sinistres, notre hidalgo est réveillé tout à coup par un bruit de truelle qui casse une brique. Notre homme ouvre de grands yeux; l'apparition sous l'aspect d'un petit homme s'avance vers lui à pas précipités. Sauter sur lui et le saisir à la gorge fut l'affaire d'un instant. Notre hidalgo poussa des hurlements terribles, cria au secours. Un sien ami intervint pour secourir la victime. A l'approche du secours inattendu à pareille heure, le petit homme se change en vapeur, puis revient sous la forme d'un chien blanc, qui saisit notre hidalgo à la jambe, et y laisse l'impression profonde de ses crocs. A cette touchante caresse, notre Espagnol revient à la vie, et le chien blanc s'enfuit par le trou de la serrure. Chose surprenante, on nous assure que Bacchus n'était pour rien dans cet affaire, et plusieurs personnes dignes de foi, assurent que des événements d'une nature analogue leur sont arrivés au même endroit et à la même heure. Est-ce ignorance ou hallucination? Ne serait-ce pas plutôt le repaire de quelque forban, qui échappe ainsi aux griffes de la justice?

L'autre maison enchantée est sise dans la Chénierie Ronquillo, au milieu des joncs et des marais. Rien qu'à la voir, on sent instinctivement que c'est là le refuge des enchanteurs. Le propriétaire est un nommé Landsman, alias Fitté, qui l'habite, ainsi qu'un de ses amis, nommé Langevin. On ne parle de cette maison qu'avec effroi et dégoût. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que l'événement au jour'hui à l'ordre du jour, ce sont les maisons enchantées.

Voici les rapports qu'on nous en a donnés jusqu'ici:
Vous arrivez chez M. Landsman par le canal Tagliavero; le premier objet qui frappe votre vue, est un énorme serpent à large tête, qui ne ressemble pas mal au crocodile. Ce monstre fixe sur vous des yeux qui brillent comme des escarboucles. Par la puissance de son fluide, et sans que vous soyez maître de vos mouvements, il vous attire jusqu'à ses pieds. (A-t-il des pieds? Nous avons oublié de demander s'il a des pieds.) Arrivé là, l'affreux reptile pousse d'horribles sifflements et ouvre sa large gueule comme pour vous dévorer. Vous tombez dans les crises et les contorsions; après quelques instants d'un sommeil de plomb, vous vous relevez docile comme un agneau, et soutenu par un acolyte de céans, vous vous rendez à la demeure de la pythonisse, distante de cet endroit de quelques pas. Alors vous entendez une voix souterraine qui vous ordonne de demander ce que vous voulez savoir. A toutes les questions que vous adressez, la même voix vous répond avec une remarquable précision.

On nous assure que, par ce moyen, l'on aurait recueilli sur la vie de l'infortuné Savelli des faits qui font frissonner d'horreur; mais on prétend aussi qu'on aurait désigné tous ses assassins, et expliqué les motifs de sa mort tragique. On dit également que la même voix aurait fourni des détails circonstanciés sur la position sociale de plusieurs de nos plus honorables familles et sur la vertu factice de plusieurs dames de la paroisse.

On rapporte que le serpent dont nous avons parlé avale par jour un magnifique chapon rôti, et les os, qu'il suce avec une admirable glotonnerie, sont déposés ensuite dans un plat bien blanc.

On nous assure que lorsque le tour est fait, et que l'on veut déroger de la place, une énorme bête noire se place devant la porte et vous empêche de sortir jusqu'à ce que vous ayez convenablement payé votre curiosité.

Si nous parlons de ces absurdités, c'est parce que le public ne cesse de les répéter, et que nous voulons, en éveillant la susceptibilité de nos concitoyens, faire cesser un scandale qui déshonore notre paroisse. Nous pensons avoir atteint notre but par l'exposé des faits purs et simples que nous venons d'en donner.
(Pilote de Plaquemins.)

LA MEDECINE A MADAGASCAR.

Il y a sur les côtes de Madagascar, à l'orient comme à l'occident, de vastes lagunes ou marais d'eau salée qui, par leurs stagnations putrides, engendrent l'affreuse maladie connue sous le nom de "fièvre de Madagascar". Un autre mal fréquent dans l'île, principalement sur les hauteurs de l'intérieur, la fièvre cérébrale, qui ferait de larges vides dans la population, s'il n'était victorieusement combattu; la fièvre typhoïde, les phthisies pulmonaires paraissent aussi se rencontrer à Madagascar, à l'état endémique.

Un médecin qui a résidé à Madagascar pendant de longues années, M. Caussière, rapporte et affirme les choses les plus étranges sur l'habileté des Malgaches à guérir toutes ces maladies.

"Ils sont," dit-il, aussi ignorants en chimie minérale que l'enfant qui vient de naître; mais, pour ce qui a rapport à la connaissance des plantes, des sucres végétaux, des poisons qu'on peut extraire des fleurs, des feuilles ou des racines, ce sont les maîtres du monde. Ils font des choses surprenantes. On a vu de simples sauvages des forêts guérir, en quelques mois, les affections pulmonaires les plus sérieuses; arracher à la mort en deux heures l'homme atteint de la plus violente congestion cérébrale. Et pour faire ces prodiges, qui étonneraient les facultés d'Europe, ils n'ont recours qu'aux herbes, qu'aux plantes ou aux fruits de leurs bois. Quelles herbes, quelles plantes, quels fruits? C'est leur secret....

Les Malgaches seraient vraiment dignes d'admiration s'ils ne mêlaient à leur science pratique la plus stupide superstition. Un indigène est-il malade, il ne se soignera pas, car sa religion le lui défend; il se laissera mourir avec résignation s'il n'a pour le secourir un de ses compatriotes. On tuerait un Malgache avant de lui faire nommer les plantes dont il se sert, ou analyser ses combinaisons chimiques; et c'est un grand malheur, car l'expérience de ces hommes de la nature ne serait sans doute pas tout à fait inutile à nos savants. M. Caussière qui a vécu tant d'années au milieu d'eux, qui les a étudiés, croit être parvenu à saisir quelques-uns de ces précieux secrets qui ont de si merveilleux effets, et ses tentatives, quand il a voulu pratiquer à la façon des sauvages de Madagascar, ont été couronnées de succès. Mais ce n'est là qu'un pas, et il serait désirable que la science en fit d'autres. Les Ovas, les Antavars, les Betinsaras, les Séclaves, entre autres peuplades de l'île, craignent si peu la morsure des serpents les plus dangereux, qu'ils se font presque un jeu de les chasser dans les bois, pour le seul plaisir de chasser, non de les détruire. Sont-ils mordus, ils n'ont qu'à se baisser pour ramasser une herbe qui ressemble un peu à la fougère; il la pressent pour imbibber la blessure de son suc, et le venin du serpent n'a plus la moindre action.

A Tananarive, qui est la capitale des Ovas, avec une population d'environ 60,000 habitants, il y a une sorte d'académie formée des indigènes les plus versés dans la science de la chimie végétale; pour en être membre, il faut subir plus d'épreuves qu'on n'en impose, dans les romans à grandes frayeurs, aux récipients de la franc-maçonnerie. Les Malgaches aiment si peu à propager leur savoir, qu'ils courent la tête sans l'ombre d'un jugement à l'infortuné accusé d'avoir divulgué l'un des secrets à un colon étranger.

Le Congrès, dans sa séance du 6 mai, a abrogé le traité de Clayton-Bulwer par 11 voix de majorité.

Le bruit courait en Espagne qu'une guerre allait éclater entre ce pays et les Etats-Unis. Les journaux de Londres rapportent le même bruit.

EPAVE.

A été arrêté par le sous-signe, le 20 mars, sur l'habitation de M. Lacoste, en cette paroisse un cheval *baillé*, de 15 paumes de hauteur, et fourbu. Pas de marque visible.

Le propriétaire du dit cheval est par le présent sommé de venir le réclamer en payant les frais, sans qu'il en sera disposé conformément à la loi.
EDWIN VIGNES.

COLLEGE FOYDRAS. PAROISSE DE LA POINTE COUPEE.

LES EXERCICES de cette Institution commencent le premier lundi de février.
Le cours de études comprendra toutes celles qui sont généralement enseignées dans les meilleurs collèges de ce pays, et un itinéraire spécial sera donné à tout ce qui, dans le cours des études, peut avoir une importance particulière relativement aux affaires de la vie; de sorte que ceux qui auront pris leurs degrés dans cette institution, posséderont, à leur entrée dans le monde, des connaissances pratiques, aussi bien que scientifiques.

La longue expérience du Surintendant actuel dans la carrière de l'enseignement, et les heureux résultats obtenus par lui, lui inspirent de la confiance, et lui donnent le droit d'assurer ceux qui voudront bien lui confier leurs enfants, qu'ils seront parfaitement satisfaits, et sous le rapport de l'étude et de l'avancement, et sous celui du confortable et du nécessaire physique des élèves.
Nul Professeur ne sera employé comme aide s'il n'est reconnu comme étant parfaitement capable de remplir son mandat.

Les plus grandes facilités possibles seront données dans cette institution, pour hâter les progrès de chimie, de philosophie et de physique, elle possède une bibliothèque choisie et complète.

Ce collège offre des facilités pour l'étude de la langue anglaise qui ne sont surpassées par celles d'aucune autre institution du pays, étant située dans une paroisse où les deux langues sont parlées avec une égale facilité.

CONDITIONS.
Cours d'instruction, avec pension, blanchissage, etc., par an, \$250,00
Cours d'instruction et demi-pension, par an, 200,00
Cours préparatoire, par an, 50,00
Cours de Classiques, 75,00
Honoraires de matricule, (pour Internes seuls), 10,00
A. W. JACKSON, President.
Pointe Coupée, 30 janv-1 an.

C. G. HALE, GEOMETRE INGENIEUR ET ARPEUTEUR DE PAROISSE.

SE charge de la location de brevets de terres des Etats-Unis dans l'Etat du Missouri et le Territoire d'Iowa.
Il se charge aussi de la vente et de l'achat de terres en commission.

M. HALE a le plaisir d'annoncer à ses amis et au public, qu'il a été nommé et commissionné Arpenteur de Paroisse pour la paroisse de la Pointe Coupée, par Son Excellence Robert C. Wickliffe, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. Il offre ses services à ses concitoyens en cette capacité.
Son domicile est sur le bord du fleuve à quatre milles du Chemin Neuf.
Pointe Coupée, 3 avril-tds.

HENRY TENNY, CHARPENTIER ET MENUISIER, BAYOU SARA L'NE.

A l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il tient constamment en main un assortiment complet de CERCEUILS METALLIQUES PATENTES DE CRANE, à son Atelier, auprès de l'écurie de M. J. H. Henshaw, à Bayou Sara.
M. DEMOLY est mon Agent pour la vente de ces cercueils, dans la paroisse de la Pointe Coupée; il en a toujours un assortiment complet en disponibilité.
H. TENNY.
Pointe Coupée, 3 avril-tds.

PACHOT, ARMURIER. Rue Sun, près de l'église Methodiste. BAYOU SARA, L'NE.

Tient constamment en main des Fusils pour la vente.
24 avr.

S. PARR, NEGOCIANT en COMESTIBLES ET PRODUITS DE L'OUEST. BAYOU SARA, L'NE.

F. ROMAND, BIJOUTIER, BAYOU SARA, L'NE.

ANNONCE respectueusement à ses anciens amis et pratiques et au public en général qu'il a racheté son Etablissement de Bijouterie, et qu'il est prêt en ce, comme par le passé, à les satisfaire autant que possible.
Il a actuellement en main un Assortiment Complet de Montres et de Bijoux qu'il offre à vendre à des prix modérés, mais pour du comptant seulement.
Tout ouvrage de fabrication ou de réparation fait chez lui est garanti.
24avr.

SIMON et LOEB

ONT l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public qu'ils viennent de recevoir, par les derniers arrivages du Nord et de l'Europe un assortiment complet et choisi de marchandises suivantes. Quincaillerie et Couverture fines; chandises Sèches de première qualité; Droguerie et Médicaments frais; Fayence, Porcelaine, et Verre assortis; Parfumerie, Comestibles et Conserves Alimentaires de choix—le tout est en vente à des prix modérés.
10 av

BRAZILIAN PEBBLE SPECTACLES.

Bear in mind that the genuine are stamped on the frames "Serrano's & Co's Improved Pebbles."
D. KERNEGHAN & CO.,
65 Canal St. N.

ETAT DE LA LOUISIANE. COUR DU NEUVIEME DISTRICT JUDICIAIRE, PAROISSE DE LA POINTE COUPEE.

Rosalie Greenillon, épouse, } No. 1993.
vs. }
Alex. Chast, Jr, son époux. }

CETTE cause ayant été jugée aujourd'hui, conformément à son assignation, et la demanderesse ayant dûment prouvé la justice de sa demande, et la loi et l'équité étant en sa faveur, et contre le défendeur:
Il est, en conséquence, ordonné, adjugé et déclaré que la demanderesse, Rosalie Greenillon, ait jugement contre et recouvre de son mari, Alexander Chast, Jr, la somme de cent-cinquante piastres et quatrevingt-trois cents, (\$150 93) avec cinq pour cent l'an d'intérêt, à dater de ce jugement; et il est ordonné de plus qu'elle ait hypothèque légale sur la terre et les esclaves appartenant audit défendeur, à partir du 17me jour du mois de mars 1855, pour lui assurer le paiement de sa demande susdite.
Il est de plus ordonné et déclaré que ladite demanderesse recouvre l'esclavage Arthémise, et que ladite esclave lui soit adjugée comme son bien paraphernal, et que la communauté qui existait ci-devant entre les deux parties susdites soit dissoute, et que la demanderesse soit autorisée à administrer ses propriétés comme femme seule, et qu'elle soit séparée de biens de son dit mari.
(Signé) ARCH'D. M. HARALSON, Juge du Neuvième District.
Pointe Coupée, 12 avril 1858.
Pour copie conforme, J. B. BLANCHARD, Député Greffier.
Pointe Coupée, 1 mai-30d

L'ETAT DE LA LOUISIANE. COUR DU NEUVIEME DISTRICT, PAROISSE DE LA POINTE COUPEE.

B. Sage vs. J. C. Cain. } No. 1772

En vertu de et pour satisfaire à un writ de fi. fa., lancé dans la cause ci-dessus intitulée, et à moi adressé par l'honorable Cour du Quatrième District dans et pour la paroisse et Etat susdits, pour satisfaire à la demande du demandeur et aux frais, j'ai saisi et j'exposai en vente publique, à la Maison de Cour, samedi, le 5me jour du mois de j.-m. 1858, à 10 heures a. m., tous les droits, titres et intérêts de la défendeur à dans et à la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, situé sur l'Atchafalaya, dans la paroisse de la Pointe Coupée, et connu et désigné comme lot No. 8, township No. 4, au sud de la rangée No. 7, est dans le Bureau des Terres du sud-est, avec toutes les bâties et améliorations qui s'y trouvent.
TERMES ET CONDITIONS.
Comptant, avec estimation.
SEVERIN PORCHE, Shérif.
Pointe Coupée 1 mai-tds.

H. C. MOUREY, PEINTRE ET TAPISSIER.

OFFRE ses services aux Habitants de cette paroisse, en ce qui concerne sa profession. S'adresser à l'Hotel Boudreau, Fausse Rivière. Pointe Coupée, 18 janvier 1858.

AVIS. Graugnard & C^{ie}, AU CHEMIN NEUF, CHIRURGIENS-DENTISTES.

LES Docteurs D. L. et D. STOCKING sont prêts à se rendre à l'appel de tous ceux qui ont besoin de leurs services professionnels, dans n'importe quelle partie du pays.
Le Dr. D. Stocking peut toujours être vu à la demeure de M. P. M. Moore, à la Pointe Coupée. 7évr-1.

EPAVES. ARRETES par le sous-signe, demeurant au Bayou Grande Tête, le 30 avril dernier, les animaux égarés décrits, savoir:

Une vache et un veau; la vache a l'oreille droite fendue, et une enclume au-dessous de la fente, et une écharcure à l'oreille gauche. Pas d'autre marque visible.
Le propriétaire desdits animaux est requis par le présent de venir les réclamer et les emmener en se conformant à la loi, sans qu'il en sera disposé comme elle prescrit.
J. K. PICKETT.
Pointe Coupée, 3 mai 1858-50d

AVIS. LE public est prévenu de ne pas négocier un certain billet souscrit par MM. Auguste St-Dier et Forestin Hébert, pour la somme de deux mille piastres, payable le 2 mars 1859, en faveur de Ursin Sicard, et par lequel il est dit que le dit billet est en faveur de M. Ursin Sicard, lequel dit billet est en faveur de M. Ursin Sicard, lequel dit billet est en faveur de M. Ursin Sicard.

HENRY TENNY, House Carpenter and Joiner, BAYOU SARA, LA.

HAS CONSTANTLY on hand and for sale, Crane's Metallic Patent Burial Caskets, at his shop near J. H. Henshaw's Stable, Bayou Sara.
Mr. H. Demoly is my agent or the sale of these Caskets in the parish of Pointe Coupée, and he will always have on hand a supply of them.
H. TENNY.
April 10, 1858.